

جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

تماعلة ناملاً

قيمة لا يائىا وهالامدخ

ي ر ا ش د ن ي و م ي ف ي م ي ل ق ا ي ن ا و ه



Au nom du PCNDH, l'Antenne provinciale du Moyen-Chari condamne avec la plus grande fermeté toute forme de séquestration, d'enchaînement, de maltraitance et de traitements dégradants infligés à ces jeunes, en totale violation de la Constitution de la République du Tchad, des lois nationales et des instruments internationaux relatifs aux droits humains. Elle salue l'annonce de l'ouverture d'une enquête par les autorités compétentes et appelle à ce qu'elle soit rapide, indépendante et exhaustive, afin d'identifier et de traduire en justice tous les auteurs, complices et responsables, y compris ceux ayant permis ou ordonné l'enchaînement des victimes. La CNDH exige la prise en charge immédiate médicale, psychologique et sociale des jeunes libérés, afin de garantir leur réhabilitation et leur réintégration dans des conditions respectueuses de leur dignité. Elle rappelle que l'éducation, quelle que soit sa nature, ne doit en aucun cas s'exercer au détriment de la liberté, de l'intégrité physique ni de la dignité humaine. Aucun motif religieux, culturel ou familial ne saurait justifier de telles violations.

L'antenne réaffirme son engagement à documenter ces faits, à accompagner les victimes et à suivre de près la procédure en cours, conformément à son mandat de promotion, de protection et de défense des droits humains.

L'Antenne provinciale de la CNDH du Moyen-Chari appelle enfin l'ensemble des leaders religieux, communautaires, éducatifs et les familles à adopter et promouvoir des pratiques respectueuses des droits fondamentaux de l'enfant et du jeune.

Fait à Sarh, le 17 novembre 2025

Le Chef d'Antenne



M. Ziller DJERAMBETE